Session 7
Pourquoi réduire les inégalités ?

Inégalités : éliminer le mauvais cholestérol
Alain Trannoy
Cercle des économistes

Quoi de neuf depuis le *Discours sur l'origine et le fondement de l'inégalité chez les hommes* de Rousseau ? Trois idées essentielles structurent la pensée sur l'économie des inégalités, au moins parmi les économistes. D'abord, jusqu'à un certain point, la distinction entre inégalités des résultats et inégalités des opportunités est opérante. Ensuite, la chance joue un rôle dans la différenciation des parcours d'individus au profil quasi identique et au-delà du principe de différence de John Rawls, il est nécessaire de faire appel à certains principes de solidarité pour continuer à faire société. Enfin, la mondialisation, et plus précisément la mobilité des facteurs peut, via la concurrence fiscale qu'elle suscite, mettre à mal cette solidarité dans le cadre national et des contrefeux doivent être pensés et mis à l'œuvre au niveau international. Développons chacune de ces idées tour à tour.

D'abord, si les hommes sont égaux en droit, ils n'en n'ont pas moins été inégalement dotés par la nature. Cette inégalité qualifiée de naturelle peut ensuite être magnifiée ou au contraire freinée par l'organisation économique politique et sociale. Un certain degré de disparité de résultats est sans doute acceptable si tous les concurrents partent de la même ligne de départ, à l'image du sport, peut-être si populaire, parce qu'apparemment, c'est le meilleur qui gagne. Ainsi, une inégalité de résultats est inhérente à l'essence de la vie en société, même si l'égalité des chances est assurée. Dans une situation en quelque sorte statique, on serait amené à recommander l'égalité des chances et à accepter une certaine inégalité des résultats et à qualifier cette dernière de bon cholestérol, par opposition au mauvais cholestérol que représenterait l'inégalité des chances.

Toutefois, le paysage se brouille en matière d'inégalité et les recommandations deviennent moins claires lorsque des générations se succèdent. Les inégalités de résultats d'une génération, supposées acceptables car partant d'une situation d'égalité des opportunités, vont se transformer en inégalités des chances pour la génération suivante. Le conflit intergénérationnel de valeurs ne peut être esquivé. La différence de réussite des parents peut apparaître légitime. Mais l'institution de la famille, quasi universelle qui confie une partie de l'éducation des enfants aux parents, transforme la différence de réussite des parents en différence de conditions initiales pour la génération des descendants. Cette inégalité des chances est porteuse de réduction de croissance, car les plus méritants de la génération suivante n'auront pas forcément les meilleures places. L'ordre du mérite ne coïncidera pas avec l'ordre des places. Mais, en même temps, et c'est là toute la subtilité de l'analyse, réduire l'inégalité des chances entre les enfants, ne peut s'obtenir totalement sans réduire la disparité de résultats chez les parents et donc par là-même rendre le système économique un peu moins incitatif et donc diminuer quelque part l'envie de réussir et donc peut-être la croissance économique. En quelque sorte, la fabrique du mauvais et du bon cholestérol sont associée et en combattant le premier, on réduit également le second. Ces deux forces en sens inverses doivent s'équilibrer en régime permanent, où par définition le taux de croissance et les inégalités sont les mêmes d'une génération à une autre. Aux États-Unis, on semble s'écarter d'un sentier de croissance équilibrée, puisque les inégalités ont augmenté et la croissance a ralenti, et la tentation est forte d'y voir un dérèglement majeur, le premier phénomène causant le second. À cet égard, les tentatives pour obtenir sur des données macroéconomiques une corrélation négative entre le taux de croissance et le niveau des inégalités entre pays développés ont toute échouées et même, à priori plus surprenant, entre égalité des chances et croissance. À la lumière de la discussion précédente, cette absence de relation s'interprète aisément car la corrélation entre égalité des résultats et égalité des chances est élevée. Autrement dit, la Suède et les États-Unis, par ailleurs aux antipodes en termes d'inégalités, ont les mêmes performances en termes de croissance sur la décennie 2004-2014

(1,7% et 1,6% respectivement). Pour les tenants de l'égalitarisme, c'est déjà une excellente nouvelle car cela témoigne qu'une réduction des inégalités dans un monde ouvert n'est pas forcément synonyme d'affaiblissement de la croissance.

La seconde idée, développée par exemple dans le récent livre de Robert Frank[1], après avoir été presque oubliée depuis les années 60 et 70 où elle était encore très répandue, est que la réussite est souvent associée au facteur chance et que ce dernier peut expliquer une très grande différence de trajectoires entre des individus au départ presqu'identiques. Ce phénomène est particulièrement vrai dans des activités économiques digitales marquées par des externalités de réseau très importantes au niveau mondial. Le modèle du « gagnant qui rafle tout » est en train de s'imposer dans les activités numériques et est à la source de création de rentes de situation gigantesques. La chance ainsi médiée par des tournois (*tournaments*) associe à des faibles différences de talent des différences de résultat économique considérables, qui lorsqu'elles s'agrègent à l'échelle macroéconomique risque de créer une société à deux vitesses, les gagnants et les perdants des tournois. À supposer que l'égalité des chances de participer et de gagner soit assurée, se crée une société duale *ex post* qui met à mal le sentiment d'appartenir à la même entreprise à l'échelon microsocial, et à la même société à l'échelon macrosocial. Le ressentiment des perdants, s'ils ne perçoivent pas de lot de consolation, risque d'être mauvais conseilleur en termes d'investissement social ou politique et risque de les éloigner de la recherche du bien commun. D'où les idées très importantes de croissance inclusive où les fruits de la croissance et des gains de productivité sont répartis d'abord de façon à ce que chacun en bénéficie et ensuite à veiller à ce que les écarts absolus et relatifs de rémunération ou de revenu disponible n'augmentent pas dans de grandes proportions. À cet égard, le principe de différence de Rawls, présenté comme une idée remarquable dans les années 70 puisqu'elle contient l'idée d'efficacité en son sein, selon lequel les inégalités peuvent s'accroître si elles ne se font pas au détriment du plus malheureux, n'est pas suffisant, comme l'illustre l'exemple des États-Unis. Les revenus des personnes peu qualifiées n'y ont pratiquement pas augmenté depuis les années 70. Le principe de différence de Rawls y était à peu près respecté mais le sentiment d'injustice sociale a formidablement augmenté. De la révolution bolchévique à la chute du mur de Berlin, la menace d'une alternative communiste a fait prendre conscience aux élites économiques qu'il était avisé de partager les fruits de la croissance. Cette menace a disparu et il semble que l'appétit du gain soit revenu sans aucune mesure. La menace d'une dislocation de l'ordre social et politique à l'intérieur de chaque pays devrait faire réfléchir les chanceux et les talentueux d'accepter le concept d'une croissance soutenable en termes de justice sociale.

Il reste à se demander si la mondialisation et en particulier la mobilité des facteurs de production les plus mobiles, essentiellement le capital et les personnes les plus qualifiées, n'est pas de nature à entraver la poursuite dans chaque pays d'une croissance soutenable en matière d'augmentation des inégalités. Nous faisons allusion à cette mobilité qui va au plus offrant en termes de rémunération avec à la clé une concurrence au moins disant fiscal pour ceux qui sont déjà sont les grands bénéficiaires de l'ouverture économique. La concurrence fiscale, avec ses conséquences que sont la recherche de l'optimisation fiscale et très vite la tentation du franchissement de la légalité en la matière, ont des effets délétères sur au moins deux plans. D'une part, cette concurrence fiscale purement non coopérative éloigne l'allocation des facteurs au niveau international de l'efficacité économique. Si un pays dispose d'avantages naturels ou acquis dans la fabrication d'un bien particulier, il est normal qu'il attire des investissements directs étrangers qui viennent profiter du rendement du capital plus élevé dans cette filière. La disparité par exemple des taux d'impôts effectifs sur les sociétés pertube cette mobilité source d'efficacité. D'autre part, les facteurs de production mobiles vont ainsi éviter de payer leur juste proportion des dépenses publiques en jonglant avec les frontières. L'effet redistributeur des fruits de la croissance des individus chanceux et talentueux (sans parler des rentes de situation) vers ceux qui le sont moins assuré par un système

[1] *Success and Luck : Good Fortune and the Myth of Meritocracy*, Princeton University Press, 2016.

fiscal en principe progressif sera atténué dans chaque pays du monde et ainsi l'objectif d'une cible d'une croissance soutenable en matière de justice sociale s'éloignera non seulement dans chaque pays mais également à l'échelle mondiale. Les efforts transnationaux vers plus de transparence fiscale sont ici indispensables. Ils ne sont cependant pas suffisants. La question de la compatibilité d'un modèle redistributif au niveau national avec une mobilité des personnes et des capitaux lorsque les pays sont relativement petits à l'échelle mondiale, comme c'est le cas pour les pays européens, est posée. Si l'ouverture totale des frontières non seulement aux échanges de biens et services mais aussi à la mobilité des personnes et des capitaux signifiait que la norme en terme d'égalité en vigueur dans les pays les plus importants, États-Unis et Chine s'impose au reste du monde et dans le cas d'espèce aux pays européens, qui forme un club très spécifique avec une norme en termes d'égalité de résultats différente de celle du reste du monde, et en l'occurrence plus élevée[2], un dilemme cornélien risque de se poser aux tenants d'un monde totalement ouvert. La seule échappatoire serait de définir directement les normes de justice sociale à l'échelle du continent, entreprise qui au vu du phénomène de convergence des années récentes[3] au moins avant-crise n'est pas totalement utopique, à la réserve près que ce serait entériner l'idée que nos états nations sont trop petits, intuition juste mais que la nostalgie du passé attisée par les populistes peut faire refuser au plus grand nombre. En tout cas, on le voit, si l'équation est difficile et la question de la justice sociale épineuse, ce n'est pas la faute à Voltaire… ni la faute à Rousseau.

[2] Voir A. Trannoy 2016 " Inequality and welfare: "Is Europe Special " Chapter 12 forthcoming in *Economics without Borders - Economic Research for European Policy Challenges,* Eds R. Blundell, E. Cantillon, B. Chizzolini, M. Ivaldi, W. Leininger, R. Marimon, L. Matyas (coordinator), T. Ogden, and F. Steen (Editors) Cambridge University Press.

[3] Convergence documentée dans Agnès Bénassy, Alain Trannoy and Guntram Wolf « Renforcer l'harmonisation fiscale en Europe »,2014, Note 14 du Conseil d'Analyse Économique